



## L'Inauguration de notre collège

publié le 24/11/2016 - mis à jour le 22/12/2016

Jeudi 10 novembre, à partir de 16h, avait lieu l'inauguration du collège en présence de nombreux invités dont Mr Ramdourdin (architecte) , Mr Colin (vice président du conseil départemental) , Mr Bellin (président du conseil départemental) , Mme Coutelle (députée) , Mr Bourdais (ancien chef d'établissement) , Mr Dupont (maire de Latillé) et Mr Claverie (directeur académique) .

Après le découpage du ruban inaugural, ils ont visité l'établissement qui s'est terminé par une démonstration de danse de certains 3e et la visite des toutes nouvelles cuisines. Puis Mr Leclerc, Mr Bellin, Mr Dupuis et enfin Mr Claverie ont prononcé un discours de remerciements.

3 ans de travaux ont été nécessaires pour redonner un coup de neuf à ce collège . La rénovation de cet établissement a permis une architecture innovante ( destruction des préfabriqués ) alliant le respect des dernières normes environnementales et des traitements acoustiques des plus modernes . Mr Cheminade ( maître d'oeuvre ) , en collaboration avec Mr Ramdourdin, a mis un point d'honneur à l'accessibilité des locaux et le choix des matériaux.

Ils se sont retrouvés autour d'un superbe pot d'honneur préparé par Mr Raynault, Mme Laloux et Mr Rinaud .

Nous avons interrogé de nombreuses personnes dont Mr Ramdourdin, Benoit Dupont, Henri Colin, Mme Isabelle Soulard, épouse du défunt premier principal du collège et Mr Bourdais .

Tous trouvent que le nouveau collège « reflète l'avenir de l'éducation » et semble « répondre aux attentes des collégiens ».

Cet évènement officiel a été largement couvert par la presse locale, notamment dans la [Nouvelle République](#) et dans le [journal de la Vienne 86](#).

Ecrit par Gaylord GIRAUDEAU et Adrien CARRASCO

L'inauguration du collège Arthur Rimbaud de Latillé en photos :

### Portfolio



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.